Le dispositif mis en place par la Mutualité Française séduit de plus en plus d'établissements et de patients et 66% des séjours sont désormais couverts.

33% des français ont renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières en 2013 [1] . Ce chiffre en constante augmentation dénonce une difficulté d'accès aux soins dû notamment à un reste à charge mal maîtrisé des français. A l'heure où la hausse du prix des soins et la généralisation du tiers-payant restent plus que jamais au cœur du débat, la Mutualité Française milite pour une offre de santé de qualité et accessible à tous en proposant le conventionnement hospitalier aux établissements de santé.

Une totale transparence pour les patients : une dispense d'avance de frais et des coûts maîtrisés

La mise en place du conventionnement hospitalier dans les établissements de santé (publics ou privés) apporte aux patients adhérents mutualistes la garantie d'un accès à des soins de qualité, à tarif maîtrisé : une transparence totale pour chaque acteur de santé. Le patient peut ainsi choisir son établissement de soins, en ayant connaissance de ce que cela lui coûtera (dispense d'avance de frais et reste à charge maîtrisé).

Des critères de qualité et un accompagnement régional

Par la même occasion, le conventionnement hospitalier assure aux établissements de santé une meilleure valorisation ainsi qu'un gage de qualité auprès des futurs patients en quête d'une structure certifiée.

Les Unions Régionales de la Mutualité Française s'engagent à accompagner les établissements de santé et à simplifier les procédures administratives entre les hôpitaux et les mutuelles. Leur but ? Une meilleure fluidité et plus de réactivité (dans la télétransmission des

factures par exemple). C'est pour cela que l'Union Régionale Nord Pas- de-Calais a organisé plusieurs réunions de concertation entre ces différents acteurs dans l'optique de faciliter leurs relations et fluidifier les échanges, dans l'intérêt du patient.

580 établissements signés et bien plus encore

Aujourd'hui, 150 mutuelles sont engagées dans ce dispositif et 580 établissements au niveau national ont déjà signé cette convention dont 43 établissements en région Nord Pas-de-Calais, l'une des premières du classement mais aussi première région à être directement touchée par les inégalités en matière de santé [2] . Au total ce sont ainsi 66% de séjours couverts sur l'ensemble du territoire.

Pour profiter de ce dispositif, les patients peuvent consulter la liste des établissements conventionnés sur le site de la Mutualité Française : http://www.nordpasdecalais.mutualite.fr/content/view/full/30593

A propos de la Mutualité Française :

La Mutualité Française rassemble 500 mutuelles santé qui protégent 38 millions de personnes. Organi